

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARAGON

N° 31/2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 10

Votes :
abstention : 0
contre : 0
pour : 10

Date de la convocation :
18/07/2025

Date d'affichage : 18/07/2025

DOMAINE :
Commande publique

SOUS-DOMAINE :
Marchés publics

OBJET :
Marché de maîtrise
d'œuvre pour la
reconversion du site de
l'ancienne cave
coopérative en espace
associatif et culturel
mutualisé
Choix de l'architecte
retenu

Certifiée exécutoire par
réception en préfecture le

L'an deux mil vingt cinq, le onze août à dix huit heures trente minutes, le conseil municipal d'ARAGON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier SIÉ, Maire d'ARAGON.

PRÉSENTS : Christine BELONDRADE ; Claude CANSINO (1^{er} adjoint) ; Marie-Christine GELIS ; Martine LOUBET (3^{ème} adjoint) ; Jean-Michel MILLET (2^{ème} adjoint) ; Jean-Luc SALUSTE ; Magali VIDAILLAT

EXCUSÉS : Florence AJDNIK ; Rémi CROT (a donné pouvoir à Jean-Michel MILLET) ; Cédric RIVES (a donné pouvoir à Didier SIÉ)

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : Didier SIÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le 1^{er} Maire-adjoint rappelle que par délibération n° 20/2024 en date du 23 avril 2024, la municipalité a décidé d'engager les travaux de reconversion du site de l'ancienne cave coopérative en espace associatif et culturel mutualisé, sous réserve de l'obtention des subventions de la part des divers financeurs sollicités. Il a ainsi été décidé de lancer un appel d'offres selon la procédure adaptée, en vue de désigner un maître d'œuvre qui assistera la commune notamment dans le montage du dossier, la consultation des entreprises, la conclusion et l'exécution des marchés de travaux, ainsi que le suivi des travaux.

Monsieur le 1^{er} Maire-adjoint rappelle que la commune a lancé cette consultation sur la plateforme des marchés publics proposée par le Département de l'Aude, le 29 août 2024.

Les candidats avaient jusqu'au 20 septembre 2024 à 12h pour déposer un dossier de candidature.

Parmi toutes les candidatures déposées, seuls les trois candidats suivants ont été admis pour engager la phase 2 « offres » et ont ainsi reçu une notification par le biais de la plateforme le 28 novembre 2024 :

| N° | Architecte mandataire |
|----|-----------------------|
| 1 | Plug Architecture |
| 4 | L'atelier T |
| 7 | EURL Peytavin Yvan |

Une visite du site s'est tenue le 09 avril 2025, en présence des trois candidats.

La date de remise des offres a été fixée au 30 avril 2025 à 12h.

Les trois candidats ont remis l'ensemble des documents conformes à la présente consultation.

Suite à la pré-analyse des offres, il a été demandé en date du 04 juillet 2025 aux Cabinets Plug Architecture et EURL Peytavin Yvan des éléments de précision avec une date de réponse fixée au 11 juillet 2025 à 12h.

A l'issue de l'analyse approfondie des offres financières et techniques, le comité de sélection s'est réuni ce lundi 11 août et a émis les propositions ci-après :

- classer l'offre du cabinet L'atelier T comme anormalement basse, conformément à l'article L.2152-5 du Code de la commande publique ;
- ne pas retenir l'offre du cabinet EURL Peytavin Yvan, au regard des éléments contenus dans les rapports d'analyse et de la note finale obtenue ;
- retenir l'offre présentée par le cabinet Plug Architecture.

En application de l'article R.2172-5 du Code de la commande publique et conformément au règlement de la consultation (article 9.3), le comité de sélection attribue une prime d'un montant de 2 500 € HT aux cabinets L'atelier T et EURL Peytavin Yvan. Pour le cabinet Plug Architecture, cette prime est considérée comme une avance d'honoraires.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **valide** les propositions du comité de sélection telles que présentées ci-dessus ;
- **autorise** Monsieur le Maire et Monsieur le 1^{er} Maire-adjoint à signer le marché avec le cabinet Plug Architecture ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Didier SIÉ



Envoyé en préfecture le 19/08/2025

Reçu en préfecture le 19/08/2025

Publié le

ID : 011-211100110-20250811-DCM312025-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARAGON**

N° 32/2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 10

Votes :
abstention : 0
contre : 0
pour : 10

Date de la convocation :
18/07/2025

Date d'affichage : 18/07/2025

DOMAINE :
Domaine et patrimoine

SOUS-DOMAINE :
**Autres actes de gestion
du domaine public**

OBJET :
**Sentier « Circuit n° 8 :
d'Aragon à Laprade
Basse »**
**Demande d'inscription à
la Fédération Française
de Cyclisme et
autorisation de passage
et de balisage**

Certifiée exécutoire par
réception en préfecture le

L'an deux mil vingt cinq, le onze août à dix huit heures trente minutes, le conseil municipal d'ARAGON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier SIÉ, Maire d'ARAGON.

PRÉSENTS : Christine BELONDRADE ; Claude CANSINO (1^{er} adjoint) ; Marie-Christine GELIS ; Martine LOUBET (3^{ème} adjoint) ; Jean-Michel MILLET (2^{ème} adjoint) ; Jean-Luc SALUSTE ; Magali VIDAILLAT

EXCUSÉS : Florence AJDNIK ; Rémi CROT (*a donné pouvoir à Jean-Michel MILLET*) ; Cédric RIVES (*a donné pouvoir à Didier SIÉ*)

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : Didier SIÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la stratégie touristique liée au VTT, au Gravel et au CycloSPORT portée par la Communauté de communes de la Montagne Noire, cette dernière a engagé, en partenariat avec l'association ATAC et Carcassonne Agglo, une collaboration avec la Fédération Française de Cyclisme (FFC) en vue de développer la pratique du VTT et structurer des parcours sur nos territoires.

Dans ce contexte, un tracé de 57,5 km a été défini, traversant plusieurs communes de la Communauté de communes et de Carcassonne Agglo.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion s'est tenue récemment pour évoquer notamment le passage sur la commune d'Aragon de l'itinéraire dénommé « Circuit n° 8 : d'Aragon à Laprade Basse ». Il présente à cet effet le plan complet du tracé ainsi que le plan spécifique concernant le passage sur le territoire communal.

Monsieur le Maire précise également que la labellisation FFC permettra à notre territoire de bénéficier d'un cadre structuré pour le développement des itinéraires VTT, incluant les compétences de balisage et de création de parcours.

Un travail de concertation avec les propriétaires concernés a par ailleurs été mené, et l'ensemble des autorisations de passage sur les parcelles privées et publiques a été recueilli.

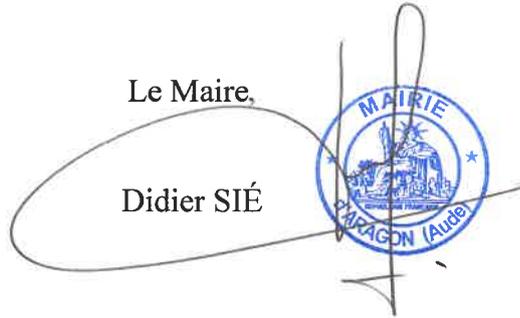
Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :
- **approuve** la demande d'inscription à l'espace FFC ;

- **autorise** le passage et le balisage du sentier « Circuit n° 8 : d'Aragon à Laprade Basse » sur les emprises susvisées ;
- **s'engage à** accepter le balisage, l'entretien et l'aménagement du sentier et à lui conserver un caractère ouvert au public ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre.

Le Maire,

Didier SIÉ



Envoyé en préfecture le 19/08/2025

Reçu en préfecture le 19/08/2025

Publié le

ID : 011-211100110-20250811-DCM322025-DE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARAGON

N° 33/2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 10

Votes :
abstention : 0
contre : 0
pour : 10

Date de la convocation :
18/07/2025

Date d'affichage : 18/07/2025

DOMAINE :
Finances locales

SOUS-DOMAINE :
Divers

OBJET :
Don suite au violent
incendie des Corbières

Certifiée exécutoire par
réception en préfecture le

L'an deux mil vingt cinq, le onze août à dix huit heures trente minutes, le conseil municipal d'ARAGON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier SIÉ, Maire d'ARAGON.

PRÉSENTS : Christine BELONDRADE ; Claude CANSINO (1^{er} adjoint) ; Marie-Christine GELIS ; Martine LOUBET (3^{ème} adjoint) ; Jean-Michel MILLET (2^{ème} adjoint) ; Jean-Luc SALUSTE ; Magali VIDAILLAT

EXCUSÉS : Florence AJDNIK ; Rémi CROT (a donné pouvoir à Jean-Michel MILLET) ; Cédric RIVES (a donné pouvoir à Didier SIÉ)

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : Didier SIÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Département de l'Aude est à nouveau victime d'une catastrophe climatique inédite avec le violent incendie qui s'est déclaré le 05 août dernier dans les Corbières et qui a ravagé plus de 16 000 hectares.

Face à cette situation, Monsieur le Maire propose de faire un don aux sapeurs-pompiers, fortement mobilisés sur cette catastrophe, souvent au péril de leur vie, et/ou à l'association Aude Solidarité (association qui coordonne à l'échelon départemental la collecte de fonds).

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **accepte** d'apporter son soutien aux sapeurs pompiers ;
- **décide** à l'unanimité d'adresser un don de 500 € (cinq cents euros) à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Carcassonne.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre.

Le Maire,

Didier SIÉ



Envoyé en préfecture le 19/08/2025
Reçu en préfecture le 19/08/2025
Publié le
ID : 011-211100110-20250811-DCM332025-DE